



Statut / Temps de travail journalier

Par **poissonmanu**, le **06/01/2014** à **18:56**

Bonsoir,
Je suis salarié avec le statut d'employé, je suis amené à effectuer de nombreux déplacements pro chaque semaine.
Depuis ce jour il semble que je ne puisse plus effectuer de journée supérieur à 10 h consécutives (trajet compris) ce qui veut dire qu'il faut a priori que je parte la veille ou ne pas rentrer le soir, cette situation ne me convient pas.
1) si je découche, puis-je prétendre à une indemnité ? Si oui de quel ordre ?
2) si je change de statut cela me permet-il d'augmenter le temps de travail par jour ?
Merci de vos réponses,
Cdt.

Par **moisse**, le **06/01/2014** à **20:04**

Bonjour,
Depuis ce jour il semble que je ne puisse plus effectuer de journée supérieur à 10h consécutives (trajet compris !)
A quoi faites-vous référence ?
Les 10 heures en question correspondent au temps de travail maximum mais le temps de trajet n'est pas inclus.
A ma connaissance le temps de trajet n'est inclus que pour certaines professions, dont celle de conducteur routier, et uniquement en limitant le temps de conduite disponible selon le règlement social européen.
Le statut est indépendant de ces contingences, contrairement à ce qu'on croit souvent, il existe des employés au forfait temps et des cadres aux heures supplémentaires.
En outre il ne fait pas confondre le mode de rémunération, le décompte des temps assiette du salaire, et les limites légales aux différentes amplitudes qui encadrent le temps de travail sur la journée, la semaine, la période de 12 semaines glissantes...

Par **Lag0**, le **07/01/2014** à **08:05**

Bonjour,
Même interrogation, je ne vois pas à quelle mesure vous faites référence qui interdirait de dépasser 10 heures de travail trajets compris. Les trajets n'étant pas du temps de travail effectif.
Imaginons par exemple un déplacement à plus de 10 heures de trajet (train ou avion), vous ne pourriez donc même pas y aller !
Peut-être est-ce une mesure propre à votre entreprise ?